

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Catégorie</b>                  | Action de formation (L. 6313-1-1°)  |
| <b>Référence</b>                  | <b>Arrêté du 10 juin 2021</b> relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. <b>Modifié par les arrêtés du 28/10/2022 et du 09/06/2023.</b><br><b>Arrêté du 21 avril 2007</b> relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.  |
| <b>Compétences visées</b>         | <b>Accompagner et soigner</b> la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.<br><b>Evaluer</b> l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration<br><b>Inform</b> er et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants.<br><b>Entretien</b> l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.<br><b>Travailler</b> en équipe pluri-professionnelle et traiter des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.  |
| <b>Objectif</b>                   | Dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.   |
| <b>Validation de la formation</b> | Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS), délivré par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie.<br>Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences, délivrée par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence du Centre Hospitalier Auch Gascogne.   |
| <b>Débouchés professionnels</b>   | L'activité d'aide-soignant peut être réalisée en structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.   |
| <b>Poursuite d'études</b>         | Passerelle vers : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social, Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale, Diplôme d'Etat d'Ambulancier.<br>Promotion vers : Diplôme d'Etat d'Infirmier.  |
| <b>Contenu pédagogique</b>        | Le référentiel de formation du diplôme d'Etat d'aide-soignant est constitué de 10 modules :<br><ol style="list-style-type: none"> <li>1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie.</li> <li>2. Repérage et prévention des situations à risque.</li> <li>3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne.</li> <li>4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.</li> <li>5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée.</li> <li>6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage.</li> <li>7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.</li> <li>8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.</li> <li>9. - Traitement des informations.</li> <li>10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques.</li> </ol> Il comporte également d'autres temps de formation théorique :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement Pédagogique Individualisé</li> <li>- Suivi pédagogique individualisé des apprenants</li> <li>- Travaux personnels guidés.</li> </ul> <p>Le parcours de stage comporte 4 périodes de stage (1 à 4).</p> |
| <b>Méthode pédagogique</b>        | Formation en présentiel, composée de : cours magistraux, travaux dirigés (dont simulation en santé), travaux personnels guidés (dont analyses de pratiques professionnelles ou entretiens de suivis pédagogiques) et stages en milieu professionnel (dont accompagnements cliniques par un formateur référent).<br>Selon l'intention pédagogique, une partie des enseignements théoriques ainsi que des évaluations, utilise des outils numériques. Pour cela, il est fortement recommandé d'avoir un ordinateur récent et un accès Internet de bon débit.  |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Déroulé de l'action de formation</b></p>                  | <p>La rentrée est organisée au plus tard le premier jour ouvré du mois de septembre. Le calendrier de l'alternance des périodes à l'Institut et en stage est établi et validé annuellement.</p> <p>Les évaluations de rattrapage des modules font l'objet d'une planification portée à la connaissance des élèves, tandis que les stages de rattrapage ont généralement lieu à partir de septembre (année N+1).</p> <p>En début de chaque période d'enseignement a lieu une présentation des modules qui vont être dispensés ainsi que les modalités de l'évaluation.</p> <p>Une enquête de satisfaction pour chaque bloc d'enseignement a lieu en fin de formation. (<i>Prise en compte des sessions 2</i>).</p>   |
| <p><b>Durée de la formation initiale</b></p>                    | <p>Pour un parcours complet de formation : 1 540 heures, sur la base hebdomadaire de 35 heures par semaine.</p> <p>Le référentiel de formation prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 770 heures d'apprentissage théorique et pratique à l'Institut</li> <li>- 770 heures d'apprentissage clinique en stage</li> <li>- 3 semaines de vacances (1 à Noël, 1 au printemps et 1 en juillet).</li> </ul> <p>Selon le titre d'accès à la sélection, le parcours de formation peut être raccourci : le parcours de formation à la suite d'une VAE (voie 3) est en cours de réglementation.</p>  |
| <p><b>Modalités d'évaluation</b></p>                            | <p>Evaluations des blocs de compétences en stage ou par étude de situation ou en situation simulée à l'institut de formation.</p>   |
| <p><b>Session 2025</b></p>                                      | <p>Rentrée : lundi 01 septembre 2025.<br/>Sortie prévisionnelle (si pas d'interruption ou de redoublement) : juillet 2026.<br/>Diplomation prévisionnelle : en juillet 2026.</p>  |
| <p><b>Inscription 2025</b><br/><b>Site : IFAS de NOGARO</b></p> | <p>Notice d'inscription à la sélection d'entrée en formation <b>IFAS de Nogaro</b> (dont calendrier et modalités) sur le site Internet de l'Institut : <a href="https://ifsidugers.pgfs.fr/">https://ifsidugers.pgfs.fr/</a><br/>Une fois admis à la sélection d'entrée, le participant recevra les informations par courrier (ou courriel) pour s'inscrire en formation.</p> <p>Le financeur contacte Mme Pascale Barthe, <a href="mailto:direction@gip-ifsidugers.fr">direction@gip-ifsidugers.fr</a> au Secrétariat de l'IFMS du Gers, Tél. <b>05 42 54 01 30</b> pour formaliser la convention de financement avant le début de l'action.</p>   |
| <p><b>Prérequis</b></p>   | <p>Avoir 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.</p> <p>Admission à la sélection de l'année en cours (ou report autorisé d'admission des sélections précédentes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voie 1 - candidats de la formation initiale.</li> <li>- Voie 2 - candidats relevant de la formation professionnelle continue : agents de service hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Justifiant d'une ancienneté de services cumulée <u>d'au moins 1 an en équivalent temps plein</u>, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs publics et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.</li> <li>• OU justifiant à la fois du <u>suivi de la formation continue de 70 heures</u> relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services <u>cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps plein</u>, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs publics et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.</li> </ul> </li> <li>- Voie 3 - candidats issus de la Validation des Acquis de l'Expérience.</li> </ul> <p>Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires. Certificat médical d'aptitude physique et psychologique à la profession d'aide-soignant.</p> |
| <p><b>Localisation</b></p>                                      | <p>L'antenne de l'IFAS du GIP IFMS du Gers est situé au <b>80 rue de la République 32110 Nogaro</b>.</p> <p>Les stages sont effectués auprès de structures de soins agréées dans le contexte et l'environnement du site de formation, voire au-delà (zones limitrophes).</p>  |

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Qualification de l'Organisme et de ses formateurs</b></p>    | <p>Le Groupement d'Intérêt Public Institut de Formation aux Métiers de la Santé du Gers (GIP IFMS du Gers) est reconnu et certifié QUALIOPI pour des actions de formation depuis le 14 avril 2022.</p> <p>Le projet pédagogique de l'IFAS de Nogaro a été validé par l'Instance Compétente pour l'Orientations Générales de l'Institut lors de la séance du 06 novembre 2024.</p> <p>Les formateurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Enseignants permanents du GIP IFMS du Gers sont : infirmiers et infirmiers cadres de santé.</li> <li>2. Intervenants extérieurs ès-qualité : médecins, psychologues, infirmiers, aides-soignants et autres professionnels paramédicaux, patients partenaires, universitaires, professeurs des écoles, associations, etc.</li> </ol> |
| <p><b>Accessibilité aux personnes en situation de handicap</b></p> | <p>Classé Etablissement Recevant du Public, l'IFMS du Gers répond aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.</p> <p>Certains membres du personnel sont formés selon les normes de l'Agefiph pour être référents Ressources HANDICAP.</p> <p>N'hésitez pas à contacter par e-mail : <a href="mailto:secretariat@gip-ifsidugers.fr">secretariat@gip-ifsidugers.fr</a> pour être mis en relation avec les référents Ressources Handicap.</p>   |
| <p><b>Règlement Général de la Protection des Données</b></p>       | <p>L'Institut collecte les nom, prénom, date de naissance et coordonnées des apprenants à des fins d'établissement et d'envoi des attestations de formation et habilitations pendant et après l'action de formation.</p> <p>Ces données sont utilisées dans les conditions prévues au règlement intérieur du GIP IFMS du Gers.</p> <p>Dès son admission en formation, l'apprenant est invité à signer le formulaire de consentement du règlement intérieur, s'engageant à le respecter.</p>   |
| <p><b>Réclamations</b></p>   | <p>Vous pouvez contacter le Secrétariat de l'IFMS du Gers par e-mail sur l'adresse <a href="mailto:secretariat@gip-ifsidugers.fr">secretariat@gip-ifsidugers.fr</a> pour convenir d'un rendez-vous sur site afin de remplir une feuille de réclamation ou télécharger un formulaire sur le site : <a href="https://ifmsdugers.fr/images/PDF/Fiche_dclaration_dvnement_indesirable_V6.pdf">https://ifmsdugers.fr/images/PDF/Fiche_dclaration_dvnement_indesirable_V6.pdf</a></p> <p>Celle-ci sera traitée par la cellule de qualité de l'IFMS et le référent vous transmettra une réponse.</p>   |
| <p><b>Coordonnées du site principal du GIP IFMS</b></p>            | <p>Raison sociale : GIP IFMS DU GERS<br/> Allée des Arts - BP 80382 - 32008 AUCH Cedex<br/> SIREN : 183 202 225 000 29<br/> Numéro de déclaration d'activité : 7332P000432<br/> N° APE: 8542Z</p> <p>Email : <a href="mailto:direction@gip-ifsidugers.fr">direction@gip-ifsidugers.fr</a><br/> Téléphone : <b>05 42 54 01 30</b>.<br/> Site web : <a href="https://ifmsdugers.fr/">https://ifmsdugers.fr/</a></p>   |